Considérant d'une part le surcroît de travail des enseignant-es, dû à l'évolution inéluctable de leur profession, notamment par:

- l'introduction d'EVM, au niveau des structures, dans le CI, le CYT, et en 7-9, ainsi qu'au niveau pédagogique dans les établissements explorateurs (CYP, CYT) ou en projet (p.ex. expérimentant l'évaluation informative),
- la constante augmentation des effectifs des classes depuis 1990, en particulier au Primaire et en VSG par la suppression des sections
- l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement centrés sur le travail 3 individuel ou par ateliers, et la mise en situations d'apprentissages complexes
- l'accent porté sur les projets d'écoles, le travail en équipes et le dialogue 4 avec les parents
- la dégradation du niveau de socialisation des élèves qui leur sont confiés, caractérisé notamment par les effets de la pauvreté et de l'insécurité, ainsi que la montée de la violence dans les rapports humains ...

Et considérant d'autre part les points de l'avant-projet de Statut allant à l'encontre d'EVM, en particulier:

- l'introduction déguisée du salaire au mérite sous forme de bonus et de primes, alors que la collaboration entre enseignants est un objectif central de la réforme
- la précarisation de l'emploi permise par les dispositions de l'avant-projet 2 concernant les licenciements, les transferts ou la nomination, alors que la remise en question des pratiques professionnelles nécessite davantage de sérénité dans les conditions de travail
- l'élévation de l'âge de la retraite dans un contexte de chômage endémique et de "burn out" des enseignants, hypothéquant la confiance nécessaire entre partenaires sociaux pour toutes celles et ceux qui se sont engagé-es sur la base d'un âge terme minimal de 57 ans
- la diminution drastique des petites retraites, y compris celles de bon nombre d'enseignants, suite au doublement de la déduction de coordination, mesure de paupérisation considérée comme salutaire par le Conseil d'Etat...

L'Assemblée des délégués de la SPV, réunie à Nyon le mercredi 3 juin 1998,

- dénonce les contradictions avérées entre la politique scolaire décidée par le Peuple, la politique du personnel voulue par le Conseil d'Etat et la politique budgétaire adoptée par le Grand Conseil
- Amendeme de demande au Conseil d'Etat de négocier avec la FSF un projet de Statut "les anociations profesionnellas cohérent et correct pour le personnel
  - appelle le corps enseignant à soutenir les mesures de résistance que nous lui proposerons, cas échéant, afin de s'opposer à la dégradation de ses conditions de travail et de retraite.